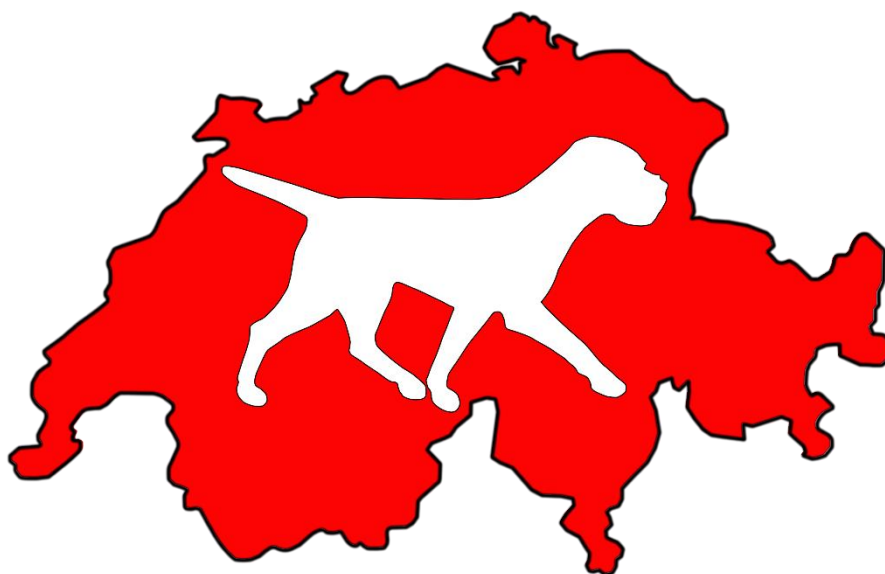


Communauté d'intérêt du Border Terrier

pour un élevage sain de la race



Fondé en 2025

CIBT Certificat de santé

Édition 2025

Les éleveurs et propriétaires d'étalons de la CIBT sont intéressés à satisfaire aux exigences de la FCI/SCS afin d'améliorer la qualité du Border Terrier en matière d'élevage en fournissant des efforts supplémentaires.

C'est dans ce but que le certificat de santé de la CIBT a été spécialement conçu pour les chiens d'élevage de nos membres. Ce certificat est une reconnaissance des efforts fournis pour un élevage sain de la race.

Si un propriétaire de Border Terrier peut fournir au minimum les attestations de santé ci-dessous selon la stratégie d'élevage de la CIBT pour ses chiens, il recevra le certificat de santé CIBT par la poste. Pour le formulaire de demande, voir notre site web.

- Profil ADN selon l'art. 3.2.1 al. 2 RESCS
- Test SLEM
- Examen oculaire sans résultat ou qui n'est pas éliminatoire pour l'élevage selon notre stratégie d'élevage.
- Au moins un examen facultatif tel que patella, DH, cœur, etc., avec un résultat non excluant pour l'élevage selon nos stratégies d'élevage ou/et le CDC génétique de Feragen.

Les attestations de santé remises seront vérifiées par notre centre de compétences externe. Le spécialiste correspondant est mentionné sur notre site internet.

Les dates et les résultats des examens, ainsi que les éventuels examens facultatifs et leurs résultats, y compris les mesures d'hygiène d'élevage, seront mentionnés sur le certificat.

La demande doit être renouvelée à chaque nouvel examen ou répétition d'examen. La durée de validité est indiquée sur le certificat.

Sur les avis de saillie et de mise bas, les Border Terriers munis du certificat de santé CIBT seront identifiés en conséquence.

De plus, une copie de tous les certificats délivrés sera conservée à des fins d'évaluation statistique et les résultats correspondants seront publiés chaque année de manière anonymisée sur le site internet de la CIBT.

Les certificats de santé remis seront détruits après l'émission du certificat.

La forme masculine s'applique également aux femmes et aux personnes diverses.